

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-001 DU 06 JANVIER 2008

Chargeant Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Ministre d'Etat, chargé de la Prospective, du Développement et l'Evaluation de l'Action Publique, Président de la République pour compter du 06 janvier 2008.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le Décret N° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement.

DECRETE :

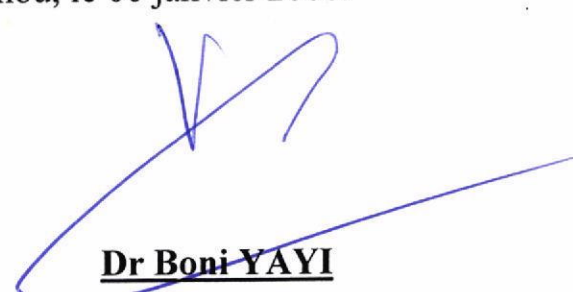
Article 1^{er} : Monsieur **Pascal I. KOUPAKI**, Ministre d'Etat, chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique est chargé d'assurer l'intérim du Président de la république, dès le départ de la délégation présidentielle pour le Congo et le Gabon.

Article 2 : Il est délégué à Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre d'Etat chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 06 janvier 2008.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4- CS 2- CC 2- HCJ 2-CES2- HAAC2
Ministères 26 -SGG 2-Cab. Civil 2- DC/MIL 2 -Départements 6 -JO 2